

COMMUNE DE BILTZHEIM

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 12/2021

Portant MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
DANS LA RUE SAINT GEORGES

Le Maire de la commune de BILTZHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2542-1 et suivants

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1967 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Considérant la demande de SCLTP – 11 rue du Chant des Oiseaux – 68730 BLOTZHEIM, entreprise en charge des travaux

A R R E T E

Art. 1 : Du 8 au 20 mars 2021, des travaux de fouille ponctuelle pour déblocage de réseaux de télécommunication seront entrepris. Ces interventions, de courtes durées, feront l'objet d'une restriction de circulation et une interdiction de stationnement des véhicules.

Art.2 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

Art. 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation à :

Conseil Général Direction Départementale Territoriale Unité Routière à Ensisheim
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ENSISHEIM
Brigades vertes
Aux riverains
A afficher
Entreprise SCLTP
Archives de la commune.

Biltzheim, le 8 mars 2021

Le Maire
Gilbert VONAU.

